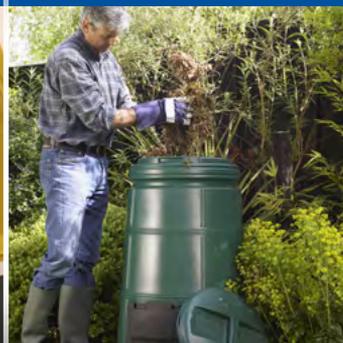


RAPPORT ANNUEL | 2011



Sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination
des déchets



Communauté d'agglomération du Beauvaisis

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure aux 79 303 habitants (recensement INSEE 2008), répartis sur 31 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte).

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Il revient donc à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de réaliser ce rapport qui sera présenté à l'assemblée délibérante, avant d'être mis à la disposition du public.

Le rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets s'appuie également sur les comptes-rendus techniques et financiers annuels fournis par les prestataires de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ces comptes-rendus doivent permettre l'analyse des conditions d'exécution du service public par les prestataires de services.

Le rapport ainsi rédigé présente la compétence "collecte des déchets ménagers et assimilés" gérée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La compétence "traitement des déchets" est gérée par le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (S.Y.M.O.V.E.).





SOMMAIRE

INTRODUCTION

- Les faits marquants de l'année 2011. **6**
- L'organisation du service "Cadre de vie - Déchets". **7**

L'ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

- Les collectes en porte-à-porte. **9**
- Les collectes par apport volontaire. **15**
- La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.). **15**
- Les équipements intercommunaux. **16**

LES INDICATEURS TECHNIQUES

- La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels. **19**
- La collecte sélective des emballages ménagers et des papiers-cartons. **20**
- La collecte sélective du verre. **21**
- La collecte sélective des déchets végétaux. **22**
- Les collectes des objets encombrants. **23**
- La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux. **24**
- Les autres collectes. **24**
- Les déchetteries. **25**
- Les points verts. **27**
- Les jardins familiaux. **28**
- Le traitement des déchets. **29**
- Le bilan des tonnages 2011. **29**

LES INDICATEURS FINANCIERS

- Les marchés publics. **31**
- Le budget 2011 : **31**
 - le fonctionnement ;
 - l'investissement.
- Le coût d'élimination des déchets ménagers. **33**

PROJETS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2012

34



INTRODUCTION

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2011

► Étude d'optimisation du dispositif de collecte des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2007, deux organisations de collecte différentes coexistaient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Des phases d'étude et de concertation ont eu lieu pour proposer les futures orientations en matière de collecte des déchets sur le territoire de l'Agglomération en lien avec les leviers d'optimisation potentiels, tant en matière de services à l'habitant qu'en termes économiques.

Les conclusions de l'étude ont abouti à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises pour le lancement de la procédure d'appel d'offre pour la mise en oeuvre d'un marché de collecte unique. Ces études ont permis d'harmoniser et de rationaliser l'ensemble du dispositif de collecte, mais également maîtriser et réduire les coûts liés à la gestion des déchets tout en prenant en compte les futures évolutions réglementaires (loi Grenelle, réflexion sur la redevance incitative, Taxe Générale des Activités Polluantes...).

Il faut également souligner que les prestations de collecte et de traitement des déchets des habitants du territoire se font sans la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ou d'une Redevance Incitative à la différence de ce qui se pratique dans la quasi-totalité des Communautés d'Agglomération de France. Par conséquent, des sources d'économie sont constamment recherchées, par notre Collectivité, pour maîtriser les coûts de gestion des déchets sans voire la suppression d'un service ou une simple répercussion des coûts sur les usagers. Les modifications apportées au schéma de collecte permettent également de limiter l'impact environnemental des camion-bennes par une limitation des kilomètres parcourus.

► Établissement d'un nouveau règlement de collecte

L'autorité organisatrice de la collecte des déchets ménagers et assimilés a la charge de définir les conditions d'application du service public à disposition des habitants et autres usagers du service.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a procédé à des modifications du schéma et des modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés. Aussi, un nouveau règlement de collecte a été édicté pour une application sur l'ensemble du territoire afin de clarifier les droits et les devoirs de tous les utilisateurs du service de gestion des déchets.

L'objectif de ce règlement de collecte est de :

- 1 - définir et délimiter le service public de collecte des déchets ;
- 2 - présenter les modalités du service (tri, lieux et horaires de présentation ...) ;
- 3 - définir les règles d'utilisation du service de collecte ;
- 4 - préciser les différents services et équipements mis à disposition des usagers et des professionnels ;
- 5 - assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte ;
- 6 - rappeler les obligations de chacun et disposer le cas échéant d'un dispositif de sanctions des abus et infractions.

► Mise en place d'une expérimentation pour une collecte mécanisée des déchets végétaux sur la commune de Bonlier

Depuis septembre 2011, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis teste, avec l'aide des habitants de **la commune de Bonlier**, une collecte mécanisée des déchets végétaux avec des bacs adaptés.

Depuis 2005, les déchets végétaux (tontes de pelouse, branchages, feuilles ...) sont collectés, chaque lundi, 8 mois sur 12. Pour cela, ils doivent être conditionnés dans des sacs en papier kraft ou en fagots ficelés.

Les habitants de la commune de Bonlier testent actuellement l'utilisation d'un bac destiné à la collecte des déchets végétaux en remplacement des sacs papiers. Ce déploiement, en accord avec le conseil municipal de Bonlier, fait suite à la décision des élus de tester la faisabilité, les avantages et les inconvénients d'une collecte avec un bac à roulettes.

Pourquoi cette expérimentation ?

- Tester la mise en place d'une collecte mécanisée pour minimiser le port des charges lourdes pour les usagers et les agents de collecte.
- Tester la capacité des bacs mis à disposition.
- Évaluer l'économie engendrée car les déchets végétaux présentent une forte teneur en eau susceptible de dépasser 80%. L'objectif d'une collecte en bioconteneur est d'abaisser cette humidité en évacuant l'eau sous forme de vapeur d'eau, avant la collecte, ce qui est non négligeable sur le poids total des déchets végétaux collectés et traités.

L'ORGANISATION DU SERVICE "CADRE DE VIE - DECHETS"

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a pris à sa charge la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. La compétence de traitement des déchets a été transférée au S.Y.M.O.V.E. (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement) au 1^{er} octobre 2003.

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchiée par une commission "Assainissement et Cadre de vie" présidée par M. CHRISTIAENS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Cette politique est mise en oeuvre par une équipe technique :

- Un responsable de service ;
- Un technicien territorial pour la gestion des déchetteries et des points d'apport volontaire ;
- Un coordinateur de collecte ;
- Un agent administratif ;
- Un gardien de déchetterie.

Cette équipe veille au bon fonctionnement de la collecte des déchets ménagers et assimilés, par le contrôle qualitatif et quantitatif des prestations effectuées par les différents prestataires de services sur les 31 communes de l'Agglomération.



Au 1^{er} janvier 2011, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis regroupe 31 communes, soit 78 303 habitants (recensement INSEE 2008).



L'ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Le mode d'organisation de la collecte a été modifié à partir du 3 octobre 2011. Il est fortement lié au contexte local et au niveau de qualité du service proposé mais également à la gestion des coûts tout en prenant en compte les futures évolutions réglementaires.

LES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Pour ce type de collecte, le service "Cadre de vie - Déchets" met gratuitement à disposition des administrés des conteneurs :

- à couvercle jaune, pour la collecte des emballages plastiques et métalliques (corps creux) ;
- à couvercle bleu, pour la collecte des papiers et cartons (corps plats) ;
- à couvercle vert clair, pour la collecte du verre (pour Beauvais uniquement) ;
- à couvercle vert foncé, pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (uniquement pour les particuliers) ;
- des sacs papiers biodégradables, à usage unique, pour la collecte des déchets végétaux (uniquement pour les particuliers).

Les contenants



► La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année, au moins une fois par semaine, excepté les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le service de collecte fonctionne en délégation de service.

Sur la commune de Beauvais :

La collecte assurée par la société NCI Environnement. Les horaires et fréquence de collecte sont les suivants :

Secteurs	le 3 Avant octobre 2011		A partir du 3 octobre 2011	
	Fréquence de collecte	Horaires de collecte	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Centre-ville	5 fois par semaine	de 19h30 à minuit	5 fois par semaine	de 18h00 à 22h30
Hyper-centre	6 fois par semaine	de 19h30 à minuit	6 fois par semaine	de 18h00 à 22h30
Habitat collectif - Argentine - Saint-Lucien - Saint-Jean	3 fois par semaine	de 15h00 à 19h30	3 fois par semaine	de 14h00 à 18h00
Autres secteurs pavillonnaires	2 fois par semaine	de 4h00 à 12h00	2 fois par semaine	de 4h00 à 12h00
Zones d'activités	2 fois par semaine	de 15h00 à 19h00	1 fois par semaine	de 14h00 à 18h00

Sur les 30 autres communes :

Avant le 3 octobre 2011, la collecte des ordures ménagères était assurée par la société **SEPUR** pour les communes d'Auneuil, Auteuil et Berneuil-en-Bray et par la société **NCI Environnement** pour les 26 autres communes.

Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Auneuil	1 fois par semaine Le lundi	de 4h00 à 12h00
Auteuil et Berneuil-en-Bray	1 fois par semaine Le mardi	de 4h00 à 13h00
Communes rurales Nord	2 fois par semaine Les mardis et vendredis	de 5h00 à 14h00
Communes rurales Sud	2 fois par semaine Les mercredis et samedis	de 5h00 à 14h00

Depuis le 3 octobre 2011, la collecte des ordures ménagères est assurée par la société **NCI Environnement** pour l'ensemble des communes.

Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Communes rurales Nord-Est	1 fois par semaine Le mardi	de 4h00 à 12h00
Communes rurales Nord-Ouest	1 fois par semaine Le vendredi	de 4h00 à 12h00
Communes rurales Sud-Est	1 fois par semaine Le mercredi	de 4h00 à 12h00
Communes rurales Sud-Ouest	1 fois par semaine Le jeudi	de 4h00 à 12h00

Pour les communes "hors Beauvais", la fréquence de collecte des déchets ménagers est réduite à un ramassage hebdomadaire.

Une nouvelle sectorisation a été effectuée pour les communes rurales : découpage en 4 secteurs.

Secteurs	Communes concernées
Communes rurales Nord-Est	Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Milly-sur-Thérain, Maisoncelle-Saint-Pierre, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse.
Communes rurales Nord-Ouest	Fouquénies, Goincourt, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies.
Communes rurales Sud-Est	Allonne, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis.
Communes rurales Sud-Ouest	Auneuil, Aux-Marais, Frocourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud.

La collecte des emballages ménagers recyclables.

Mise en place depuis 1996, la collecte sélective concerne aujourd'hui l'ensemble des résidences individuelles et les collectifs du territoire de l'Agglomération.

La collecte des emballages ménagers recyclables concerne les corps creux (emballages plastiques et métalliques) et les corps plats (papier-journaux-magazines-cartons) pour les particuliers, ainsi que les cartons et papiers de bureaux pour les professionnels.

Sur le territoire de la Ville de Beauvais.

Cette collecte est assurée par la société **NCI Environnement**, une fois par semaine. Les horaires de collecte sont les suivants :

Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Centre-ville et Hyper-centre	de 19h30 à minuit	de 18h00 à 22h30
Habitat pavillonnaire	de 4h00 à 12h00	de 4h00 à 12h00
Habitat collectif	de 15h00 à 19h00	de 14h00 à 18h00
Zones d'activités	de 15h00 à 19h00	de 14h00 à 18h00

Sur les communes d'Auneuil, Auteuil et Berneuil-en-Bray.

Avant le 3 octobre 2011, la collecte était assurée par la société **SEPUR**, une semaine sur deux, de 5h00 à 13h00 :

- les semaines paires pour les emballages plastiques et métalliques ;
- les semaines impaires pour les papiers et les journaux-magazines.

Depuis le 3 octobre 2011, la collecte est assurée par la société **NCI Environnement**, une semaine sur deux, de 4h00 à 12h00 :

- les semaines paires pour les emballages plastiques et métalliques ;
- les semaines impaires pour les papiers et les journaux-magazines.

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (excepté Beauvais, Auneuil, Auteuil et Berneuil-en-Bray).

Avant le 3 octobre 2011, cette collecte était assurée par la société **NCI Environnement**, une fois par semaine, pour l'ensemble des communes rurales, de 4h00 à 12h00 :

- le mardi ou le mercredi (en fonction du secteur) pour les emballages plastiques et métalliques ;
- le vendredi ou le samedi (en fonction du secteur) pour les papiers et les journaux-magazines.

Depuis le 3 octobre 2011, cette collecte est assurée par la société **NCI Environnement**, une semaine sur deux, de 4h00 à 12h00 :

- les semaines paires pour les emballages plastiques et métalliques ;
- les semaines impaires pour les papiers et les journaux-magazines.

La fréquence de collecte des déchets ménagers est réduite à un ramassage hebdomadaire.

La fréquence de collecte des déchets recyclables (corps creux et corps plats) est réduite à une collecte tous les quinze jours (avec adaptation du volume des conteneurs).

► La collecte sélective des déchets végétaux.

Cette collecte est assurée par la société **NCI Environnement** sur l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Les déchets végétaux représentent l'ensemble des déchets de jardin des particuliers : tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies, branchages d'arbustes ...), exempts de tout autre type de matériaux y compris les terres, sables, gravats et fumiers.

La collecte des déchets végétaux est réservée exclusivement aux maisons particulières. L'habitat collectif, les résidences privées et les offices HLM ne sont pas pris en compte par cette prestation.

Avant le 3 octobre 2011, la collecte était hebdomadaire, chaque lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre de l'année.

Depuis le 3 octobre 2011, la collecte reste hebdomadaire mais la collecte a fait l'objet de deux sectorisations :

- le jeudi pour les communes de Beauvais et Bonlier ;
- le lundi pour les 29 autres communes.

Les déchets végétaux doivent être présentés à la collecte dans des sacs papiers traités agréés, fournis gratuitement et distribués par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les administrés ayant des volumes importants à évacuer doivent apporter leurs déchets végétaux dans les déchetteries intercommunales, les points verts du territoire de l'Agglomération ou pratiquer le compostage individuel.

La collecte des déchets végétaux, sur la commune de Beauvais, est décalée au jeudi, pourquoi ?

La Communauté d'Agglomération gère la collecte des déchets sur les 31 communes de son territoire. Aussi, il est nécessaire de répartir la charge de travail, le nombre de véhicules de collecte sortant et les moyens humains de manière homogène pour chaque demi-journée de chaque semaine, et ceci pour chaque flux : ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, papiers et cartons, verre et déchets végétaux.

Aujourd'hui, au vu du nombre de foyers au sein du territoire, il est techniquement impossible de collecter les déchets végétaux des 40 000 foyers sur une seule demi-journée, le lundi. C'est pour cette raison que la collecte des déchets végétaux, pour la commune de Beauvais, a été décalée au jeudi matin.



► La collecte des objets encombrants.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la collecte des objets encombrants s'effectue, en porte-à-porte, sur rendez-vous après appel téléphonique des usagers.

Cette prestation est assurée par le prestataire de services : **SITA Oise.**

Les objets encombrants sont collectés en deux flux :

- les objets encombrants non valorisables collectés en benne ;
- les objets encombrants valorisables, les déchets électriques et électroniques ainsi que la ferraille sont collectés à l'aide d'un camion plateau.

La société SITA Oise, lors de la collecte des encombrants, est tenu de préserver l'état des objets pouvant être réemployés, ainsi que des appareils électriques et électroniques. Ces derniers sont collectés de sorte de pouvoir être isolés au vidage. Les autres objets encombrants dits "non valorisables" sont compactés lors du ramassage et évacués vers le centre de stockage de Bailleul-sur-Thérain.

Entrent dans la dénomination "objets encombrants", l'ensemble des objets d'équipement ménager qui, en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature ne peuvent être présentés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. (Par exemple : lave-linge, réfrigérateur, congélateur, appareils de cuisson, vélos, meubles, sommiers, matelas, canapés ...).

Ne sont pas compris dans la dénomination "objets encombrants" :

- les gravats issus des travaux des particuliers ;
- les déblais, gravats, décombres ou débris provenant des travaux publics ou privés ;
- les déchets fermentescibles : déchets ménagers, déchets végétaux, souches d'arbres ;
- les déchets dangereux des ménages : peinture, huile de vidange, piles, batteries ... ;
- les pneus.

► La collecte du verre.

La collecte en porte-à-porte du verre concerne uniquement la ville de Beauvais. Elle était assurée par la société **SITA Oise** jusqu'au 3 octobre 2011 puis la société **NCI Environnement** depuis cette date.

Depuis le 3 octobre 2011, sur la commune de Beauvais, la collecte du verre s'effectue dorénavant tous les quinze jours.

En effet, les études de terrain ont démontré que 50% des bacs destinés à la collecte du verre était présentés à la collecte 1 fois tous les 15 jours ou toutes les 3 semaines, voire une fois par mois. Avec une collecte 1 fois tous les 15 jours, le service est rentabilisé et la circulation des véhicules de collecte plus efficace.

L'entreposage du verre a été transféré du centre de tri de Rochy-Condé (exploitant SITA Oise) vers le centre de tri de DECAMP DUBOS d'Allonne-Warluis.

► La collecte des déchets assimilables.

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les déchets assimilables aux déchets ménagers (ne provenant pas des ménages) sont collectés en même temps que ceux produits par les ménages, sous réserve du respect du type et des quantités de déchets présentés à la collecte.

Sont concernés, **les différents bâtiments administratifs, les établissements scolaires, les artisans, les commerçants, les PME-PMI...** La collecte se faisant en même temps que les ménages, le tonnage n'est pas quantifié avec exactitude.

Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels et des administrations, une collecte de cartons a été mise en place sur la zone hyper-centre de Beauvais et les zones d'activités.



LES COLLECTES PAR APPORT VOLONTAIRE

La collecte sélective en apport volontaire est désormais bien implantée sur le territoire de l'Agglomération et représente un excellent complément à la collecte organisée en porte-à-porte.

Elle s'opère sur le domaine public ou assimilé **grâce à des colonnes de récupération destinées à recevoir :**

- **le verre (colonne à plastron vert) ;**
- **le papier (colonne à plastron bleu) ;**
- **les emballages plastiques (colonne à plastron gris ou jaune) ;**
- **Les ordures ménagères (colonne à plastron gris).**

Au 3 octobre 2011, il y eu un changement de prestataires de services. Aujourd'hui, la collecte du verre, par apport volontaire, est désormais assurée par la société **DECAMP DUBOS**. La collecte était auparavant assurée par la société **PATE s.a.s**.

La collecte des emballages plastiques et métalliques, des papiers-cartons et des ordures ménagères est assurée par la société **NCI Environnement**.

210 colonnes aériennes et 55 colonnes enterrées sont réparties sur les 31 communes de l'Agglomération pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Sur la ville de Beauvais, il y a :

- 48 colonnes à papier (28 aériennes et 20 enterrées) ;
- 50 colonnes pour les emballages plastiques (43 aériennes et 19 enterrées) ;
- 62 colonnes pour la collecte du verre (43 aériennes et 19 enterrées) ;
- 39 colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

Sur les communes rurales, il y a 86 colonnes destinées uniquement à la collecte du verre.

LES COLLECTES DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX

Les déchets concernés par cette collecte sont exclusivement les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.) tranchants, piquants ou coupants (seringues, aiguilles, embouts de stylos injecteurs, lancettes, scalpels...) **produits par les particuliers en auto-traitement résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.**

Les 25 pharmacies du territoire ont accepté de façon unanime d'être partenaire de l'opération. En contact quotidien avec leurs clients, c'est à eux qu'ont été confiées la distribution et la réception des contenants, ainsi que la sensibilisation des utilisateurs potentiels de ce service.

La collecte, l'évacuation et le traitement des D.A.S.R.I. sont assurés par le prestataire de services : **SANICOLLECT 60.**

LES EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX : LES DECHETTERIES ET LES POINTS VERTS

Les déchetteries et les points verts sont des espaces aménagés permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchetteries et des points verts sont là pour assurer la propreté des lieux et aider au tri des produits.

La déchetterie intercommunale de Beauvais.

La déchetterie est située au 17 rue Joseph Cugnot sur la commune de Beauvais. Le gardiennage et l'évacuation des déchets sont assurés par un prestataire de service : la société **DECAMP-DUBOS**. Quatre personnes sont affectées au gardiennage et à l'évacuation des déchets.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Période d'été
(du 1^{er} avril au 31 octobre)

Du lundi au samedi : de 9h à 13h et de 14h à 18h.
Le dimanche : de 9h à 13h.

Période d'hiver
(du 1^{er} novembre au 31 mars)

Du lundi au samedi : de 9h à 13h et de 14h à 17h.
Le dimanche : de 9h à 13h.

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux : déchets de jardins, tontes, taille de haies, feuilles ... ;
- Les gravats : briques, pierres, parpaings ... ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables : matelas, canapés ... ;
- Les Déchets Spécifiques : peintures, solvants, aérosols, comburants ... ;
- Le verre ;
- Les textiles ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (depuis mars 2008) ;
- L'amiante lié à des matériaux inertes (depuis juillet 2007 sous conditions strictes).



La déchetterie intercommunale d'Auneuil.

Ouverte en octobre 2005, la déchetterie est située rue de la Sablière dans la zone industrielle de la commune d'Auneuil. Le gardiennage est assuré en régie. L'évacuation des déchets est assurée par un prestataire de services : la société **DECAMP DUBOS**.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Période d'été
(du 1^{er} avril au 31 octobre)

Du lundi au samedi : de 9h à 13h et de 14h à 18h
Fermée le dimanche

Période d'hiver
(du 1^{er} novembre au 31 mars)

Du lundi au samedi : de 13h à 17h
Fermée le dimanche

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les cartons et papiers ;
- Les encombrants ;
- Les Déchets Dangereux des Ménages ;
- Le verre ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

Les points verts.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a développé depuis sa création un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de neuf plates-formes situées à :

- Aux Marais ;
- Goincourt* ;
- Milly-sur-Thérain ;
- Pierrefitte-en-Beauvaisis* ;
- Saint-Martin-le-Noeud* ;
- Savignies ;
- Troissereux ;
- Tillé ;
- Verderel-les-Sauqueuse.

* Points propres requalifiés en points verts.



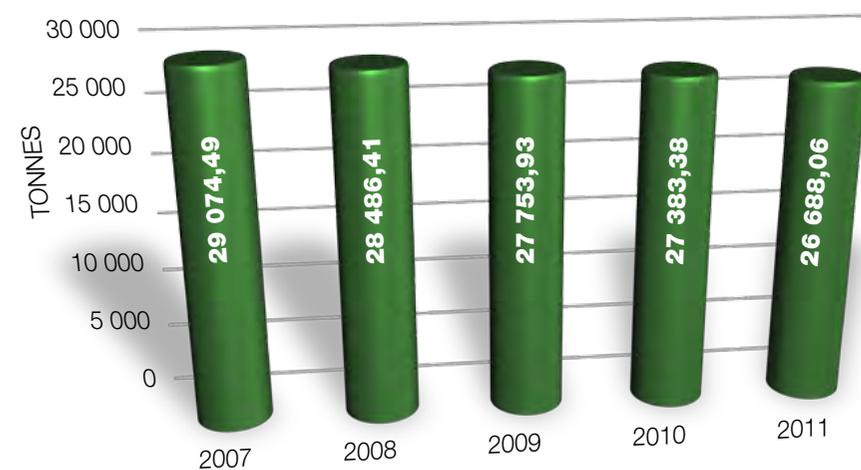
LES INDICATEURS TECHNIQUES

LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS

Depuis 2003, une comparaison détaillée des résultats fait apparaître une baisse régulière des tonnages d'ordures ménagères du fait notamment de l'arrêt de la collecte systématique des encombrants avec les ordures ménagères et la mise en place de la collecte sélective des déchets végétaux depuis le 1^{er} avril 2005.

Pour l'année 2011, la production annuelle d'ordures ménagères est de 336.53 kg hab/an (-8,77 kg/an/hab par rapport à l'année 2010).

Entre 2007 et 2011, on observe une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères et assimilés collectés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : **réduction de 2 386 tonnes** sur les 5 dernières années.



Objectif du Grenelle :

Réduire de 7 % les ordures ménagères et assimilés par habitant en 5 ans

	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Évolution des tonnages 2007-2011
Ordures Ménagères	29 074,49	28 486,41	27 753,93	27 383,38	26 688,06	- 8,21 %

En 2011 > Une baisse de 2.54% des tonnages d'ordures ménagères collectés, conséquence du plan de prévention des déchets et surtout d'un travail important de sensibilisation des professionnels à une meilleure gestion de leurs déchets et une valorisation systématique des cartons professionnels. Le service public refuse dorénavant le mélange des cartons aux déchets assimilés (valorisation obligatoire) et la prise en charge des déchets industriels.

Les déchets résiduels sont enfouis en Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) situé sur la commune de Bailleul-surThérain (exploitant VEOLIA).

ASPECTS FINANCIERS > Postes de dépenses (euros)	2010	2011
Collecte	2 039 228 €	2 010 448 €
Traitement	1 893 381 €	1 878 429 €
TOTAL	3 932 609 €	3 888 877 €
Total à la tonne	143,61 €	145,72 €
Total par habitant	49,59 €	49,04 €

Coût de gestion des ordures ménagères résiduelles

LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS-CARTONS

La collecte sélective comprend les tonnages des corps creux (emballages plastiques et métalliques), des corps plats (papiers, journaux, magazines) et des cartons professionnels issus de la collecte spécifique des zones d'activités et commerçantes de Beauvais.

Les tonnages de l'année 2011 se répartissent de la manière suivante :

- **Cartons professionnels : 346,40 tonnes** (↘ de 46,19 tonnes /2010)
- **Corps plats : 2 634,39 tonnes** (↗ de 191,54 tonnes / 2010)
- **Corps creux : 665,57 tonnes** (↗ de 59,28 tonnes / 2010)

En 2011, **3 646,36 tonnes de déchets recyclables** sont issus de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux). On peut noter une très nette progression du tonnage de la collecte sélective, par rapport à l'année 2010, **de 204,63 tonnes soit +5,95%**.

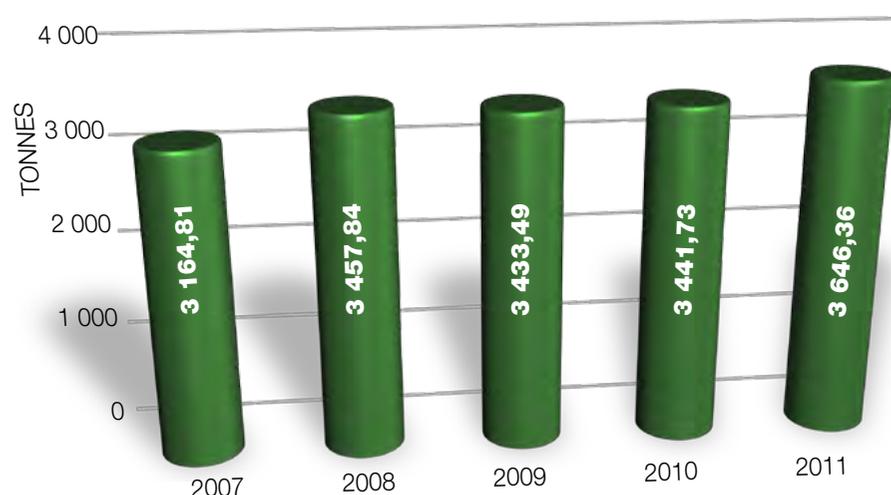
Cette progression peut s'expliquer par un travail important de terrain, depuis septembre 2010, pour améliorer la valorisation des papiers de bureaux et des cartons professionnels (arrêt des collectes systématiques de déchets mélangés).

Loi Grenelle
Obligation de collecte sélective pour valorisation aux producteurs de quantités importantes.

Les corps creux et corps plats sont triés dans le centre de tri situé sur la commune de Rochy-Condé (exploitant SITA).

	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011
Collecte sélective	3 164,81	3 457,84	3 433,49	3 441,73	3 646,36
Ratio par habitant	40,27 kg/an/hab	44 kg/an/hab	43,24 kg/an/hab	43,40 kg/an/hab	45,98 kg/an/hab

Évolution de tonnages issus de la collecte sélective



ASPECTS FINANCIERS > Postes de dépenses (euros)	2010	2011
Collecte	1 221 495 €	1 237 322 €
Traitement	386 787 €	428 196 €
Recettes	799 810 €	1 002 411 €
TOTAL	808 472 €	663 107 €
Total à la tonne (avec recettes)	234,90 €/t	181,85 €/t
Total par habitant (avec recettes)	10,19 €/hab	8,36 €/hab

La somme de 196 541,69 euros correspondant au liquidatif 2009 a été versée sur l'année 2011. Cette somme aurait dû être versée sur l'année 2010 et vient tronquée les résultats financiers de l'année 2011.

ASPECTS FINANCIERS > Postes de dépenses (euros)	2010	2011
Collecte	1 221 495 €	1 237 322 €
Traitement	386 787 €	428 196 €
Recettes (sans le liquidatif 2009)	799 810 €	805 869 €
TOTAL	808 472 €	859 649 €
Total à la tonne (avec recettes)	234,90 €/t	235,76 €/t
Total par habitant (avec recettes)	10,19 €/hab	10,84 €/hab

LA COLLECTE SELECTIVE DU VERRE

Deux systèmes de collecte du verre coexistent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération :

- une collecte en porte-à-porte sur la ville de Beauvais ;
- une collecte par apport volontaire sur l'ensemble des communes.

En 2011, la collecte du verre a généré **1 902,01 tonnes** :

- **1 022,36 tonnes collectés en porte-à-porte** sur la ville de Beauvais (18,60 kg/hab) ;
- **879,65 tonnes collectés par apport volontaire** (36,12 kg/hab).

Les quantités de verre collectées sont en baisse constante depuis 2007 : **diminution de 30,37 tonnes entre 2010 et 2011.**

Le verre, après un transfert sur le centre de tri de Rochy-Condé, est livré vers l'usine d'affinage à Rozet-Saint-Albin, dans l'Aisne, puis recyclés chez Saint-Gobain.



	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Évolution des tonnages 2007-2011
Verre	2 175,75	2 236,65	2 099,32	1 932,38	1 902,01	1,57% - 0,38 kg/hab

ASPECTS FINANCIERS > Postes de dépenses (euros)	2010	2011
Collecte et évacuation	230 049 €	250 815 €
Recettes	14 086 €	74 184 €
Entretien des colonnes d'apport volontaire	16 750 €	0 €
TOTAL	232 713 €	176 631 €
Total à la tonne (avec recettes)	120,43 €/t	92,86 €/t



LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

3 831,92 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2011 en porte-à-porte, soit 359,68 tonnes de plus qu'en 2010 et 13,14 tonnes de moins qu'en 2009.

	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Évolution des tonnages 2007-2011
Déchets végétaux	3 846,58	3 977,40	3 845,06	3 472,24	3 831,92	-0,38%

Le tonnage des déchets végétaux, collectés en porte-à-porte, est en hausse par rapport à l'année 2010.

Des efforts importants ont été engagés pour diminuer les tonnages de déchets végétaux pris en charge par l'agglomération par la mise en disposition de composteurs, depuis avril 2008, pour les particuliers et par la mise en place d'une expérimentation d'une collecte mécanisée des déchets végétaux.

Depuis le 12 septembre 2011, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a lancé avec la collaboration de l'ensemble des habitants de la commune de Bonlier, une collecte mécanisée des déchets végétaux avec des bacs adaptés en remplacement des sacs en papier kraft.

Ces bacs présentent plusieurs avantages :

- Minimiser le port des charges lourdes pour les usagers et les agents de collecte ;
- Les eaux effluentes sont stockées en fond de cuve et ne se répandent plus sur le trottoir ou devant les habitations ;
- Une plus grande maniabilité ;
- Les déchets végétaux présentent une forte teneur en eau susceptible de dépasser 80%. L'objectif d'une collecte en bioconteneur est d'abaisser cette humidité en évacuant l'eau sous forme de vapeur d'eau, et donc une perte de masse, allant de 15 à 25%, ce qui est non négligeable sur le poids total des déchets végétaux collectés et traités.

Les déchets végétaux sont traités sur la plateforme de compostage située sur la commune de Saint-Léger-en-Bray (exploitant Agri Environnement).

ASPECTS FINANCIERS > Postes de dépenses (euros)	2010	2011
Collecte	276 648 €	246 667 €
Traitement	71 053 €	77 401 €
Achat des contenants		
Sacs	184 375 €	184 758 €
Bioconteneurs		7 947 €
Distribution des contenants	20 417 €	24 509 €
TOTAL	552 493 €	541 282 €
Total à la tonne	159,12 €	141,26 €/t
Total par habitant	6,97 €	6,82 €/hab

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Au cours de l'année 2011, 680,92 tonnes d'encombrants ont été collectées en porte-en-porte suite aux appels téléphoniques des habitants de l'Agglomération :

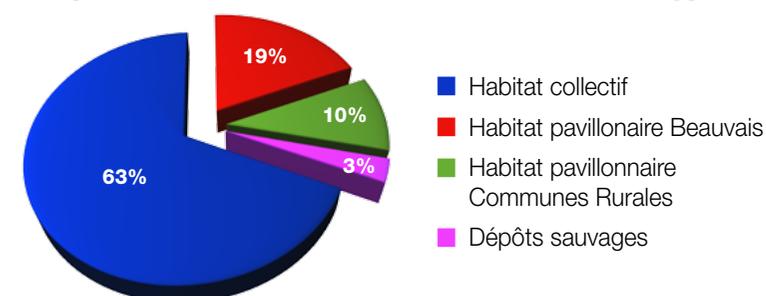
- 613,58 tonnes d'encombrants non valorisables ;
- 64,2 tonnes de Déchets d'Équipement Electroniques et Electriques ;
- 3,14 tonnes d'encombrants valorisables (tonnage estimé).

	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Évolution des tonnages 2007-2011
Encombrants non valorisables	572,22	586,66	576,06	680,92	+ 18,20 %

4 366 rendez-vous ont été honorés dont :

- 2 974 pour les collectifs de la ville de Beauvais ;
- 815 pour l'habitat pavillonnaire de Beauvais ;
- 424 pour l'habitat pavillonnaire des autres communes ;
- 153 dépôts sauvages.

Répartition du nombre de rendez-vous selon le type d'habitat



La collecte des objets encombrants en porte-à-porte vient en complément du dispositif d'apport volontaire sur les deux déchetteries intercommunales de Beauvais et d'Auneuil.

Le service « Cadre de vie - Déchets » assure également un suivi rigoureux de la prestation de collecte des encombrants sur l'habitat collectif afin d'éviter de nombreuses dérives dont le non-respect du planning de collecte et les dépôts sauvages en dehors des jours de collecte.

ASPECTS FINANCIERS > Postes de dépenses (euros)	2010	2011
Collecte	91 073 €	92 403 €
Traitement (CET)	39 823 €	43 173 €
Recettes (D3E)	2 702 €	2 775 €
TOTAL	128 194 €	132 801 €
Total à la tonne	222,54 €	195,03 €
Total par habitant	1,62 €	1,67 €

Répartition des tonnages d'objets encombrants collectés sur rendez-vous en 2011





LA COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

Les déchets concernés par cette collecte sont exclusivement les D.A.S.R.I. tranchants, piquants ou coupants (seringues, aiguilles, embouts de stylos injecteurs, lancettes, scalpels...) produits par les particuliers en auto-traitement résidants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les pharmacies du territoire ont accepté d'être partenaire de l'opération. En contact quotidien avec leurs clients, c'est à eux qu'a été confiée la distribution et la réception des contenants, ainsi que la sensibilisation des utilisateurs potentiels.

La collecte, l'évacuation et le traitement des D.A.S.R.I. sont assurés par le prestataire de services : **SANICOLLECT 60.**

Au cours de l'année 2011, **1 334,70 kg** de D.A.S.R.I. ont été collectés et traités, soit une augmentation de 50,29 kg par rapport à 2010. Un peu plus de 2 552 boîtes ont été distribuées et 3 232 boîtes de 2 litres détruites.

ASPECTS FINANCIERS Postes de dépenses (euros)	2010	2011	Comparaison 2010/2011
Collecte	9 505 €	8 443 €	-11.17 %

LES AUTRES COLLECTES

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis prend également en charge le traitement des déchets communaux : espaces verts, assainissement, nettoyage des voies publiques, station d'épuration ...

	Déchets assimilés (tonnes)	Déchets végétaux (tonnes)	Produits de dégrillage (tonnes)
Station d'épuration	/	5,3	248,08
Services Techniques – Commune de Beauvais	2 146,56	1 506,86	
Services Techniques - Commune d'Auneuil	/	103,38	
Autres (Les Ateliers de la Bergerette – Bois et tout-venant)	35,50	60,38	

ASPECTS FINANCIERS > Postes de dépenses (euros)	2010	2011
Traitement des produits de dégrillage de la station d'épuration	25 127 €	17 451 €
Traitement des déchets de nettoyage – Commune de Beauvais	151 322 €	150 706 €
Traitement des déchets végétaux - Commune de Beauvais	30 946 €	32 098 €
Traitement des déchets végétaux de la station d'épuration	277 €	106.5 €
Traitement des déchets végétaux – Commune d'Auneuil	1 959 €	2 128 €
Autres	3 980 €	3 773 €
TOTAL	213 611 €	206 262 €

LES DÉCHETTERIES

► Bilan d'activité de la déchetterie de Beauvais.

Au cours de l'année 2011, la déchetterie de Beauvais a accueilli 10 359,68 tonnes de déchets :

- **7 594,59 tonnes de déchets valorisés ;**
- **2 765,09 tonnes de déchets enfouis.**

Les tonnages

10 359,68 tonnes de déchets ont été collectées par apport volontaire sur la déchetterie de Beauvais, selon la répartition suivante :

	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Kg par habitant	Evolution 2009-2010	Filières de traitement
Déchets végétaux	1 341,28	1 575,68	19,87	↗ 234,4 tonnes	Compostage
Bois	1 015,84	1 141,52	14,39	↗ 125,68 tonnes	Recyclage
Gravats-Terre	3 666	4 104,75	51,75	↗ 438,75 tonnes	Recyclage
Ferraille	267,90	272,4	3,43	↗ 4,5 tonnes	Recyclage
Déchets non recyclables	2 406,12	2 668,04	33,64	↗ 261,92 tonnes	Stockage
Cartons	101,62	101,25	1,28	↘ 0,37 tonnes	Recyclage
Papiers	141,50	147,1	1,85	↗ 5,6 tonnes	Recyclage
D.D.S.	66,60	85,32	1,07	↗ 18,72 tonnes	Traitement / recyclage
Pneus	8,36	14,104	0,18	↗ 5,74 tonnes	FRP
Textiles	3,590	5,8	0,07	↗ 2,21 tonnes	Recyclage
Amiante	9,94	17,64	0,22	↗ 7,7 tonnes	Stockage
D.E.E.E.	193,94	226,07	2,85	↗ 32,13 tonnes	Recyclage
TOTAL	9 558	10 359,68	130,63	-	

On note une nette augmentation des tonnages entrants : **+8,39 % par rapport à l'année 2010** issu principalement de la hausse des tonnages de gravats, de déchets végétaux, de bois et de déchets non recyclables.

Les quantités collectées par catégorie sont précisées dans le graphe ci-dessous :

Fréquentation de la déchetterie

La fréquentation a augmenté de 9 % en passant à 66 086 visites en 2011 contre **60 553 visites en 2010** et 65 878 visites en 2009.

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
7 282 tonnes	9 880 tonnes	11 605 tonnes	11 701 tonnes	9 558 tonnes	9 224 tonnes	10 360 tonnes



► Bilan d'activité de la déchetterie d'Auneuil

Au cours de l'année 2011, le tonnage des produits réceptionnés sur la déchetterie d'Auneuil est de **3 724,99 tonnes** :

- **2 891,92 tonnes de déchets valorisés ;**
- **833,07 tonnes de déchets enfouis.**

Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Évolution des tonnages 2009-2010
2 894,02	3 165,32	3 304,13	3 724,99	12,73%

Les tonnages

3 725 tonnes de déchets ont été collectées par apport volontaire sur la déchetterie d'Auneuil, selon la répartition suivante :

	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Kg par habitant	Evolution 2010-2011	Filières de traitement
Déchets végétaux	927,26	1210,06	15,26	↗ 28,28 tonnes	Compostage
Bois	287,98	322,06	4,06	↗ 34,08 tonnes	Recyclage
Terre & Gravats	1 034,74	1 183,95	14,93	↗ 149,21 tonnes	Recyclage
Ferraille	92	72,35	0,91	↘ 19,65 tonnes	Recyclage
Déchets non recyclables	839,81	797,58	10,06	↘ 42,23 tonnes	Stockage
Cartons	29,5	27,3	0,34	↘ 2,2 tonnes	Recyclage
D.D.S.	25,28	38,73	0,48	↗ 13,45 tonnes	Traitement / recyclage
Textiles	4,55	5,1	0,06	↗ 0,55 tonnes	Recyclage
D.E.E.E.	59,14	60,055	0,75	↗ 0,9 tonnes	Recyclage
Pneus	3,87	7,72	0,1	↗ 3,85 tonnes	FRP
TOTAL	3 304,13	3 724,9	46,97	-	

Fréquentation de la déchetterie

La fréquentation a augmenté de 9,9 % en passant de **15 921 visites en 2010** à 17 498 visites en 2011.

► Les déchetteries en chiffres ...

Un peu plus de 14 085 tonnes de déchets ont été évacués dans les deux déchetteries du territoire, soit une moyenne de 177 kg de déchets par usagers. La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se situe au dessus de la moyenne régionale pour ces équipements estimés à 136 kg/an/habitant (source ADEME).

La fréquentation totale sur les deux déchetteries est de 78 051 visites, soit environ 1 visite annuelle des habitants du territoire de l'Agglomération.

ASPECTS FINANCIERS DECHETTERIE DE BEAUVAIS > Postes de dépenses (euros)	2010	2011
Frais de gardiennage et de personnel	146 481 €	102 651 €
Location et maintenance des bennes	17 945 €	12 660 €
Gestion et entretien des sites	18 395 €	10 655 €
Recettes	82 477 €	81 555 €
Coût de collecte et d'évacuation	135 546 €	143 559 €
Coût de traitement	269 763 €	278 896 €
TOTAL	505 653 €	446 866 €
Total à la tonne	54,82 €/t	43,13 €/t

Au moment du renouvellement du marché, un gardien supplémentaire a été ajouté le dimanche pour la déchetterie de Beauvais : deux gardiens journaliers du lundi au dimanche.

ASPECTS FINANCIERS DECHETTERIE D'AUNEUIL > Postes de dépenses (euros)	2010	2011
Frais de gardiennage et de personnel	39 225 €	38 284 €
Location et maintenance des bennes	4 804 €	6 330 €
Gestion et entretien des sites	1 099 €	0 €
Recettes	49 363 €	54 919 €
Coût de collecte et d'évacuation	69 964 €	67 541 €
Coût de traitement	179 716 €	189 412 €
TOTAL	245 445 €	246 648 €
Total à la tonne	74,28 €/t	66,21 €

LES POINTS VERTS

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a développé un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de 9 plates-formes. Les frais de gardiennage de ces sites sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ainsi que les coûts de collecte, d'évacuation et de traitement.

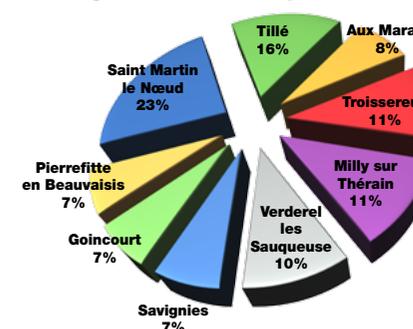
Le tonnage total des déchets végétaux est en hausse de **125,19 tonnes** par rapport à l'année 2010.

Années	2008	2009	2010	2011	Evolution 2008 - 2011
Tonnages	2 038,24	1 781,80	1 676,03	1 801,22	- 11,63 %

Communes	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Comparaison 2010/2011
Aux-Marais	242,82	206,26	155,62	151,34	↘ 4,28 tonnes
Troissereux	238,62	214,46	204,91	196,2	↘ 8,71 tonnes
Milly-sur-Thérain	308,94	251,08	233,50	190,42	↘ 43,08 tonnes
Verderel-les-Sauqueuse	217,22	193,38	185,56	175,88	↘ 9,68 tonnes
Savignies	161,6	118	99,18	130,34	↗ 31,16 tonnes
Tillé	338,04	235,08	271,08	286,22	↗ 15,14 tonnes
Goincourt	157,12	137,34	113,54	131,84	↗ 18,6 tonnes
Saint-Martin-le-Nœud	255,8	334,30	308,58	421,96	↗ 113,38 tonnes
Pierrefitte-en-Beauvaisis	118,08	91,9	104,06	117,02	↗ 12,96 tonnes
TOTAL	2 038,24	1 781,80	1 676,03	1 801,22	

29,94 tonnes de tout-venant ont été collectés sur le site de Pierrefitte-en-Beauvaisis, qui bénéficie de la présence d'une benne dédiée à la collecte du tout-venant.

Répartition des tonnages de déchets végétaux issus des points verts



ASPECTS FINANCIERS Postes de dépenses (euros)	2010	2011
Coût de collecte et d'évacuation	47 332 €	45 607 €
Coût de traitement	38 321 €	39 358 €
Frais de gardiennage	32 867 €	20 548 €
Frais de nettoyage et d'entretien	387 €	0 €
TOTAL	118 907 €	105 513 €
Total à la tonne	68,97 €	58,58 €/t

LES JARDINS FAMILIAUX

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure également la collecte des déchets végétaux et du tout-venant sur les 12 jardins familiaux situés sur Beauvais.

Les usagers pouvant bénéficier du service sont exclusivement les membres des associations des jardins familiaux pratiquant les activités de jardinage prévues sur les sites conformément aux règlements de collecte de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et des associations de jardins.

	Tout-Venant		Déchets Végétaux	
	Tonnage (tonnes)	Nombre de rotations	Tonnage (tonnes)	Nombre de rotations
Saint-Just-des-Marais	49,74	20	99,96	25
Champs-Dolent	12,86	5	63,80	8
Haut-Pothuis	Pas d'intervention			
Paul Verlaine	4	2	3,64	1
Sainte-Hélène	10,82	8	31,64	8
Notre-Dame-du-Thil	23,94	11	15,56	6
Voisinlieu	5,30	5	33,26	8
Tilloy	10,84	6	38,12	8
Briquetterie	Pas d'intervention			
Jeanne-Hachette	4,28	3	10,92	4
Jean Rostand	2	2	13,50	3
Liovette	Pas d'intervention			
TOTAL	122,78	62	310,40	71

122,78 tonnes de déchets tout-venant et 310,40 tonnes de déchets végétaux ont été évacuées des jardins familiaux au cours de l'année 2011.

Le tonnage de déchets végétaux pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est en augmentation : +23 tonnes par rapport en 2010 mais il faut souligner que le nombre de rotations ont été divisées par 2 (158 rotations en 2010, 71 rotations en 2011).

Evolution des tonnages depuis 2006 :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Comparaison 2010/2011
Tout-venant (tonnes)	341	239	229	218	166	123	- 43 tonnes
Déchets végétaux (tonnes)	415	245	343	343	287	310	+ 23 tonnes

En 2011, les déchets tout-venant représentent 28% du tonnage total des déchets évacués.

Une réflexion a été menée, avec les présidents des Jardins Familiaux, pour étudier un nouveau dispositif de collecte, pour amener les jardiniers à une prise de conscience de la possibilité d'une gestion responsable des déchets, de la préservation de la qualité de l'environnement et une meilleure maîtrise des coûts de gestion des déchets. En comparant les coûts de 2010 et 2011, la première étape des objectifs cités semble être partiellement atteint.

ASPECTS FINANCIERS > Postes de dépenses (euros)	2010	2011
Location des bennes	10 406 €	7 991 €
Coût de collecte et d'évacuation	14 756 €	9 241 €
Coût de traitement	23 275 €	15 047 €
TOTAL	48 437 €	32 279 €
Total à la tonne	106,81 €	74,52 €

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} octobre 2003, la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée au Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE). Il est ainsi responsable :

- du tri et du recyclage des emballages et des papiers-journaux-magazines issus des collectes sélectives en porte-à-porte et par apport volontaire ;
- du compostage des déchets végétaux collectés en porte-à-porte et par apport volontaire ;
- du traitement des déchets résiduels non recyclables ;
- de la gestion des contrats avec les éco-organismes agréées dont Eco-Emballages, Eco-Folio et Eco-Systèmes).

Un rapport annuel est publié chaque année sur l'activité de traitement des déchets.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis verse également au SYMOVE une participation financière aux frais de fonctionnement au prorata du nombre d'habitants ainsi qu'aux études du projet SYMEO.

	2011
Participation aux frais de fonctionnement	237 909 €
Provision pour le Centre SYMEO	158 606 €

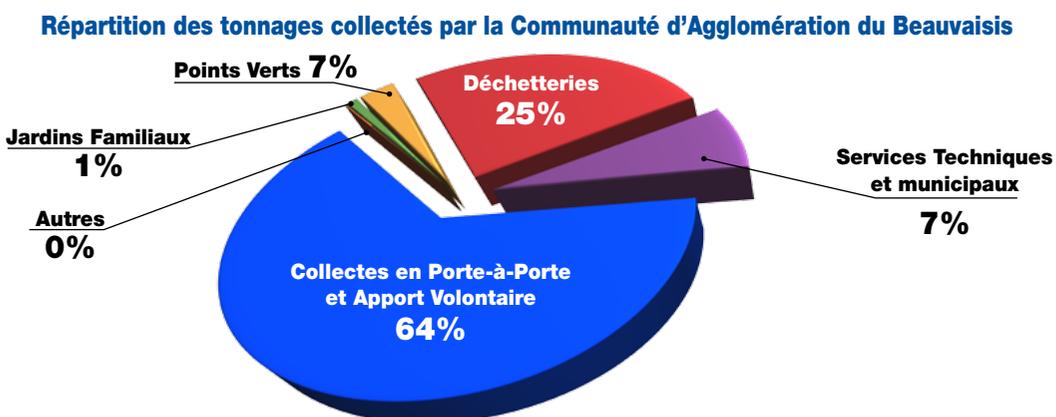
LE BILAN DES TONNAGES 2011

57 186 tonnes de déchets ont été collectées en 2011 dont :

- 64 % sont issus des collectes en porte-à-porte et par apport volontaire (ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, papiers et cartons, déchets végétaux, encombrants sur rendez-vous ...) ;
- 28 % des déchets proviennent des déchetteries intercommunales et des points verts du territoire ;
- 7% sont issus de l'entretien et des travaux effectués par les services techniques de l'Agglomération et de la ville de Beauvais.

Les déchetteries et les points verts sont également des équipements importants du dispositif de collecte des déchets ménagers puisque 15 918 tonnes ont été apportés par les usagers dans ces équipements, soit près 1/3 des déchets pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Grâce aux collectes sélectives organisées en porte-à-porte ou par apport volontaire et par le tri des déchets dans les déchetteries et les points verts du territoire, près de 23 623 tonnes de déchets on pu être recyclées et valorisées.



Le taux de valorisation, pour l'année 2011 est ainsi de 41,31%.



LES INDICATEURS FINANCIERS

MARCHÉS PUBLICS

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

LE BUDGET 2011

Le champ de compétences exercées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis fait l'objet d'un découpage fonctionnel ou opérationnel par service. Il permet une analyse fine de gestion des activités.

► Le fonctionnement

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis n'a pas instauré de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, ni de Redevance Spéciale, ni de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le service de collecte des déchets est entièrement financé par le budget général.

• **Les dépenses et recettes de fonctionnement 2011** sont récapitulées dans le tableau supra :

	Coût de collecte	Coût de traitement	Recettes	Coût total	Entretien & maintenance des contenants et sites	Autres coûts
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, corps creux et corps plats, verre, déchets végétaux, encombrants, DASRI)	3 845 220	2 432 144	1 079 370	5 197 994	192 705	24 509
Déchetteries	211 100	468 308	136 474	542 934	29 645	186 542
Points verts	45 607	37 249	-	82 856	0	20 548
Jardins familiaux	7 688	15 047	-	22 735	5 962	-
Mise à disposition de bennes pour collecte particulière	7 815	3 317	-	11 132	0	-
Déchets des services techniques et autres points		206 262	-	206 262	-	-
Contribution annuelle de fonctionnement du SYMOVE	-	-	-	-	-	396 515
Composteurs						25 709
Frais d'études						4 724
TOTAL	4 117 430	3 162 327	1 215 844	6 063 913	228 312	658 547

Les autres postes de dépenses sont les suivants :

- **6 007,73 euros** de frais pour la parution des annonces liés aux marchés ;
- **2 692,82 euros** de frais d'impression ;
- **4 169,54 euros** de frais d'achat de petits matériels et et équipements ;
- **1 340,09 euros** de frais d'abonnement ;
- **344,56 euros** de frais de révision du véhicule du service ;
- **3 248,35 euros** de frais de communication.

La répartition des recettes de fonctionnement 2011 est la suivante :

- 46 800 euros de recettes industrielles sur les droits d'accès des professionnels sur les déchetteries ;
- 48 881,74 euros pour la revente de matériaux déposés et triés sur les déchetteries ;
- 7 613,2 euros relatif à la vente des composteurs auprès des particuliers ;
- 2 582,74 euros de soutiens à la communication par Eco-Emballages ;
- 22 444 euros relatif à la participation de la Communauté de Communes des Sablons aux dépenses de fonctionnement de la déchetterie d'Auneuil ;
- 6 409,95 euros d'aide aux travaux réalisés sur la déchetterie d'Auneuil (région) ;
- 1 002 411 euros de recettes Filières et Eco-emballages (du 4^{ème} trimestre 2010 au 3^{ème} trimestre 2011, restant dû au liquidatif 2008, compléments aux soutiens avant versement du liquidatif 2009 et 2010)*, les recettes pour la vente des cartons professionnels) et recettes filières ainsi que les soutiens liés aux déchets imprimés livrés au cours de l'année 2009 (ECO FOLIO) ;
- 29 413,62 euros de loyer perçu pour la location d'une plateforme sur la zone de Pinçonlieu aux prestataires de collecte.

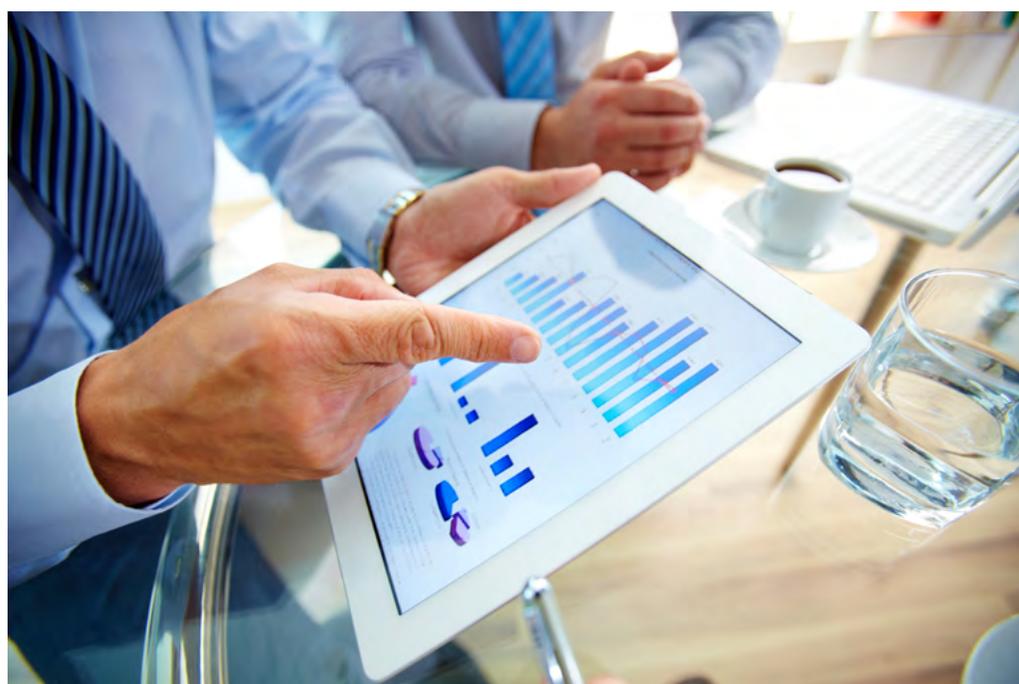
* Pour chaque tonne de déchets d'emballages envoyée vers les filières de recyclage après tri, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis perçoit des recettes issues de la revente des matériaux auprès de ces filières (verre, acier, aluminium, cartons, papiers) et d'autre part un soutien financier de la société Eco-emballages. Le SYMOVE étant le signataire du contrat Eco-Emballages, il perçoit les soutiens financiers de cette société ainsi que les recettes filières et reverse le tout à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (déduction sur les factures).

► L'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 46 525,90 euros :

- 213 756,20 euros de frais d'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets ;
- 25 017,92 euros de frais d'achat de colonnes enterrées.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 22 980 euros liées à des subventions pour des travaux sur la déchetterie d'Auneuil.



LE COUT D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Le budget du service "Cadre de vie - Déchets" est principalement consacré aux prestations de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le budget global de l'élimination des déchets reste relativement stable, tout en étant soumis aux fluctuations liées à l'activité économique.

Pour les collectes en porte-à-porte :

Déchets	Collecte €/habitant	Précollecte €/habitant	Traitement €/habitant	TOTAL
Déchets résiduels*	26,86 €/hab	0,12 €/hab	24,438€/hab	51,41 €/habitant
Déchets recyclables*	18,30 €/hab	0,12 €/hab	4,88 €/hab	23,3 €/habitant
Déchets végétaux*	3,49 €/hab	2,58 €/hab	0,90 €/hab	6,97 €/habitant

* hors déchetterie et points d'apport volontaire

Pré-collecte : Achat des contenants pour la collecte.

Traitement :

- Centre d'enfouissement pour les ordures ménagères et encombrants non valorisables ;
- Centre de tri pour les déchets issus de la collecte sélective ;
- Compostage pour les déchets végétaux.

Déchets	Collecte €/habitant	Précollecte €/habitant	TOTAL
Déchets résiduels*	76,19 €/t	69,04 €/t	145,23 €/tonne
Déchets recyclables*	270,10 €/t	71,97 €/t -79,48	342,07 €/tonne sans recettes 262,59 €/t avec recettes
Déchets végétaux*	79,67 €/t	20,46 €/t	100,13 €/tonne



Projets et perspectives pour l'année 2012

► Refonte du site internet de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Le site Internet de la Communauté d'Agglomération fera peau neuve. En matière d'environnement et de déchets, un module EcoGeste.info est en cours de conception et sera intégré sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Ce module permettra de fournir facilement à chaque habitant, en un seul clic, des informations pratiques locales pour chaque type de déchet, produit ou matériau ainsi que des conseils de prévention pour mieux consommer et mieux jeter, des consignes de tri locales détaillées, les filières pour bien jeter et les adresses utiles locales : déchèteries, points verts, associations d'économie solidaire...

► Implantation de nouvelles colonnes enterrées

Trois nouveaux sites de colonnes enterrées devraient être, dans le centre-ville de Beauvais : Place Foch, Place de l'hôtel de ville et rue Buzanval (en remplacement des colonnes situées auparavant sur la place du jeu de Paume).

Ces équipements de grande capacité, où chacun peut déposer à sa guise ses déchets, offrent de nombreux avantages : plus propres, plus pratiques, plus esthétiques, plus respectueuses du cadre de vie et environnement ...

Dans de nombreux logements du centre-ville, le tri sélectif ne peut être effectué, faute de place et de conteneur dédié aux emballages recyclables. Pourtant, ce geste si important pour l'environnement doit devenir une habitude citoyenne et responsable. Les habitants sont également confrontés au problème de stockage des sacs-poubelle dans leurs logements.

Ces équipements sont des conteneurs de grand volume (3 à 5 m³) glissés dans une préforme béton enfouie dans le sol. En surface, des bornes d'introduction des déchets sont visibles. Il y en a quatre différentes : une pour le verre ; une pour les emballages plastiques et métalliques ; une pour le papier-carton et une pour les ordures ménagères.

► Un nouveau règlement de collecte des déchets

Les élus de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ont adopté, lors du conseil

communautaire du 1^{er} décembre 2011, un nouveau règlement de collecte afin de clarifier les droits et les devoirs de tous les utilisateurs du service de gestion des déchets.

Après un rappel des fondements juridiques du règlement de collecte, ce document fixe de façon précise l'ensemble des règles relatives au tri et à la collecte des déchets :

- La définition de chaque catégorie de déchets et comment les trier, les valoriser et les éliminer ;
- Les dispositions applicables aux particuliers et aux professionnels : fréquence et horaires de collecte, horaires de sortie et de rentrée des bacs, accessibilité aux points de collecte, entretien des matériels et équipements ;
- Les règles d'attribution et d'utilisation des contenants ;
- L'organisation de la collecte ;
- Le dispositif de sanctions des abus et infractions.

Le saviez-vous ?

Vous avez la garde juridique des bacs de collecte et assurez ainsi les responsabilités qui en découlent, notamment en cas d'accident sur la voie publique.

L'entretien régulier des bacs est également à votre charge : lavage, désinfection...

L'objectif de ce règlement de collecte est de :

- Garantir un service public de qualité ;
- Définir les règles d'utilisation du service de collecte et délimiter le service public de collecte des déchets ;
- Rappeler les obligations de chacun et contribuer à améliorer la propreté urbaine ;
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte ;
- Préciser les différents services et équipements mis à disposition des usagers et les modalités du service.

Le non respect des règles fixées dans ce règlement peut avoir des incidences graves sur le bon fonctionnement du service de gestion des déchets :

- Le fait de déposer des déchets et des encombrants, à même le sol, sur la voie publique, aussi bien de jour comme de nuit, des déchets de nature à compromettre la propreté et la salubrité publiques n'est pas acceptable ;
- Une voiture mal garée qui bloque le camion de collecte empêche le service d'être assuré...

Allonne
Auneuil
Auteuil
Aux-Marais
Beauvais
Berneuil-en-Bray
Bonlier
Fontaine-Saint-Lucien
Fouquénies
Frocourt
Goincourt
Guignecourt
Herchies
Juvignies
Le Mont-Saint-Adrien
Maisoncelle-Saint-Pierre
Milly-sur-Thérain
Nivilliers
Pierrefitte-en-Beauvaisis
Rainvilliers
Rochy-Condé
Saint-Germain-la-Poterie
Saint-Léger-en-Bray
Saint-Martin-le-Noeud
Saint-Paul
Savignies
Therdonne
Tillé
Troissereux
Verderel-les-Sauqueuse
Warluis

